REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Mallemoisson

Dossier n° PC 004 110 23 00010

Déposé le : 16 octobre 2023

Demandeur : Madame PELESTOR Marie

Pour : changement d'affection d'une dépendance

extension et création d'un logement

Adresse terrain : le village à Mallemoisson (04510)

Références cadastrales : B 1395, B 1397, B 1398,

B 1399 et B 1400

ARRÊTÉ -29399 accordant un permis de construire au nom de la commune

Le Maire de la Commune de MALLEMOISSON

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé le 8 octobre 2004,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions, présentée le 16 octobre 2023 par Madame PELESTOR Marie demeurant 3 rue des Près du Riou 04380 THOARD, et enregistrée par la Commune sous le numéro PC 004 110 23 00010,

Vu l'avis de dépôt du permis de construire, affiché en mairie le 16 octobre 2023,

.Vu le projet objet de la demande consistant au changement d'affectation une dépendance existante, l'extension de ce bâtiment et à la création d'un logement, pour une surface de plancher créée de 46 m², portant la surface de plancher totale de la construction à 73 m², sur un terrain de 168 m² situé le village 04510 MALLEMOISSON et cadastré B 1395, B 1397, B 1398, B 1399 et B 1400,

Vu le Règlement National d'Urbanisme,

Vu l'avis conforme réputé favorable du Préfet en date du 16 novembre 2023,

ARRÊTE

Article 1 : Le permis de construire est ACCORDE pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Article 2 : L'Électricité en Réseaux - ENEDIS - avis du 08 novembre 2023 annexé à l'arrêté.

Article 3 : Réseau de distribution d'eau potable et Assainissement - Provence Alpes Agglo : avis du 27 octobre 2023 annexé à l'arrêté.

Le 17 novembre 2023, Le Maire, Jean-Paul COMTE